REGLEMENT FINANCIER 2021/2022

L'Organisme de Gestion du groupe scolaire Sainte Louise vous présente le règlement financier et tient à vous rappeler que les Directions de l'Ecole, Collège et Lycée sont à votre disposition et vous reçoivent sur rendez-vous, en cas de difficulté.

Une facture annuelle est disponible fin septembre sur le site Ecole Directe www.ecoledirecte.com. **Cette facture ne sera pas envoyée par courrier**.

Elle comprend :

- la contribution des familles
- La cotisation APEL (Association des Parents d'Elèves) - Soutien actif du projet pédagogique du groupe scolaire Ste Louise, l'association est au service des familles, des enfants et de l'établissement.
- Les frais éventuels de demi-pension, de garderie (matin et soir) ou d'étude
- Les éventuels voyages scolaires, classes vertes et projets pédagogiques planifiés dès la rentrée
- Les frais de location de livres pour les élèves du lycée et de l'école
- Les sorties occasionnelles, journée d'intégration

Départ en cours d'année scolaire

En cas de départ de l'établissement en cours d'année scolaire, **le coût annuel de la scolarité et de la restauration reste dû au prorata temporis.** Les causes réelles et sérieuses de départ de l'élève en cours d'année sont un déménagement ou un changement d'orientation vers une section non assurée par l'établissement

La demi-pension : aucun changement de régime ne peut se faire en cours d'année.

La régularisation des repas non-pris (déduction faite des frais de fonctionnement), s'effectuera en fin d'année scolaire pour la seule raison suivante : maladie avec certificat médical supérieur à 8 jours.

Les modalités de paiement :

- **Prélèvement automatique mensuel sur 9 mois** (octobre à juin), à la date du 5 de chaque mois.
- **Prélèvement automatique trimestriel** (octobre, janvier et avril), à la date du 5 de chaque mois.
- **Chèque annuel fin septembre à la facturation.** Merci de noter au dos du chèque votre numéro de compte (411XXX) qui figure sur votre facture et le nom de votre enfant s'il est différent du votre.
- **La législation en vigueur impose :**
  - **Que le nom du tiré pour les paiements par chèque soit en lien avec la famille de l'élève.**
  - **Que les paiements en espèces soient limités à 1 000 € par factures.**

Le mode de règlement par prélèvement automatique est préconisé car il facilite le traitement administratif et financier.

En cas d'impayé, les mensualités ne sont pas représentées automatiquement en banque, il vous appartient de régulariser auprès de la comptabilité.

Réduction sur la contribution des familles : une réduction de 50 % est accordée au 3ème enfant et au-delà.

Réduction sur la demi-pension : 20 % sur la demi-pension du 3ème enfant demi-pensionnaire et au-delà.

Prêt des manuels scolaires au collège/lycée : en cas de pertes ou dégradations, il sera demandé **30€/livre.**

Bourse de l'Education Nationale : L'établissement accueille les élèves boursiers. Les demandes de dossier de **bourse Collège** se font auprès du secrétariat **début septembre**. Les demandes de dossier de **bourse Lycée** se font auprès du secrétariat de **janvier à mai**.

Réinscription : la réinscription pour l'année suivante se fait au 2ème trimestre.
Elle n'est effective **qu'à réception de l'acompte*** (par prélèvement ou chèque) de réinscription dans les délais demandés et **si le 15 juin 2021 la facture de l'année écoulée a été réglée en totalité. En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.**
*** Cet acompte sera déduit de la facture annuelle faite fin septembre. Il ne sera remboursé qu'en cas de déménagement.**

Toute modification éventuelle doit s'effectuer par écrit auprès de la Direction

Sainte Louise

Tarifs annuels
Groupe Scolaire Sainte Louise
Année 2021/2022

Contribution des familles forfaitaire annuelle	Ecole	Collège	Lycée
	1 128 €	**1 460€**	**1 589 €**

Demi-pension (montant forfaitaire)	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
Ecole	**469 €**	**668 €**	**913 €**	**1 122 €**
Collège/lycée	**551 €**	**806 €**	**1 071 €**	**1 331 €**

- ***Le calcul du forfait demi-pension tient compte : des voyages, sorties occasionnelles, stages, calendrier des examens nationaux, calendrier pédagogique de l'établissement.***

Ecole

Etude surveillée/garderie du soir (prise en charge à la sortie des cours)	3 ou 4 jours fixes	1 ou 2 jours fixes	Ticket étude exceptionnelle à l'unité	Ticket étude exceptionnelle par 5
	460 €	**250 €**	**6 €**	**28 €**
Garderie du matin				
	185 €			
Garderie du matin (ticket exceptionnel)				
	3 €			

Collège	1-2 jours	3-4 jours
Etude entre 15h45/18h00	**250 €**	**460 €**

L'inscription à l'étude se fait à la rentrée en fonction de l'emploi du temps de votre enfant.

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.L) Cotisation* annuelle/**famille**	**27 €**

- *Cotisation facultative. Les familles qui s'opposeraient au versement de cette cotisation devront le notifier par écrit au Président de l'APEL avant le 15 septembre 2021.

Ticket repas exceptionnel (en vente auprès du secrétariat)	**8 € 50**